

“ Dénouciation sous le statut provincial 45 Geo. 3, chap. 16. Original.”

Jugement pour £2 10s. 0d.

(Signé.) L. F. DUFRESNE.

Reçu 25s.

(Signé.) L. F. DUFRESNE.

Vrais extraits de l'original, à moi exhibé à Québec, ce 19 juillet 1848.

(Signé.) A. W. COCHRAN,
Commissaire.

[Original.]

PROVINCE DU BAS-CANADA, } VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du
DISTRICT DE QUÉBEC. } Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Ir-
lande, défenseur de la foi.

A Jacques Dion, Charles Fluet, George Parent *alias* Joseph Allard, capitaine Jacques Fluet, Joseph Falardeau et Henri Plamondon, tous de la paroisse de l'Ancienne Lorette,

SALUT :

Il vous est, par ces présentes, enjoint et ordonné, que, toutes affaires et excuses cessantes, vous et chacun de vous soyez et comparaissez en personnes devant Louis F. Dufresne, écuyer, un de nos juges de paix pour le district de Québec, chez lui, le 18e jour du mois d'octobre courant, à neuf heures du matin, pour rendre témoignage et pour dire la vérité sur tout ce que vous savez dans une certaine poursuite entre nous et Jean Robitaille, de l'Ancienne Lorette, aubergiste, défendeur, et vous ni aucun de vous n'y manquez aucunement sous les peines de droit.

(Signé,) LOUIS F. DUFRESNE, J. P.

ANCIENNE LORETTE, 15 octobre 1838.

(En marge.)

Taxé :

Jacques Dion.....	£ 0	4	0
George Parent.....	0	4	0
Capitaine Fluet.....	0	4	0

(Signé,) L. F. D.